

QUOI DE NEAUPHLE ?

LE BULLETIN BIMESTRIEL
DE NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU



BULLETIN
BIMESTRIEL

n° 20

MAI 2018

De nombreuses autres informations sur : www.neauphle-le-chateau.com

LE MOT DU MAIRE / MA VILLE EN DIRECT / MA VILLE LOISIRS
MA VILLE DOSSIERS / MA VILLE HISTOIRE / MA VILLE PRATIQUE
MA VILLE ENVIRONNEMENT / MA VILLE AGENDA...

QUOI DE NEAUPHLE ? est une publication de la Mairie de Neauphle-le-Château. ISSN 2274-0708
Ont participé : Stephen Charlieu, Béatrice Gilliéron, Patrick Gilliéron, Marc Leroy, Nicole Meunier, Dora Surdeau, Claire Vigneron.
Directeur de la publication : Jean-Claude Kuentz - Réalisation : www.21octobre.fr - Graphisme : www.sebastienbeauvilain.com

À LIRE

LES FINANCES 2017 P.8

CITOYEN DE DEMAIN P.12

LA NOUVELLE POLICE P.14

QUOI DE NEAUPHLE ?
BULLETIN BIMESTRIEL n°20 - MAI 2018

Édito



Il y a une dizaine d'années, un préfet nous pressait de détruire notre château d'eau, « cette verrue immonde qui défigure le paysage de la vallée » écrivait-il. Aujourd'hui, des Neauphléens crient au déni de démocratie parce qu'il va être démoli, ce qui ne peut se faire qu'aux vacances d'été... Cela a été voté il y a cinq ans et le Syndicat des Eaux (SIEMM) a accepté d'en assumer le coût.

Ce « monument » béton des années cinquante n'a aucune valeur, ni patrimoniale, ni technique, ni architecturale. Quand il aura disparu, nous pourrions aménager de façon plus satisfaisante l'entrée de l'école élémentaire.

Ce sont les municipalités qui assurent le fonctionnement des écoles. Neauphle-le-Château leur porte un très grand soin, ce que reconnaissent parents et enseignants. Outre leur entretien régulier, les derniers investissements réalisés facilitent les activités périscolaires. Celles-ci vont revenir, à l'imitation de presque toutes les villes de France, à la semaine de quatre jours. Le portail famille que nous allons mettre en place sur le site de la commune permettra aux parents de les gérer sagement. Par ailleurs, l'acquisition d'un terrain (avec maison) qui borde l'école maternelle, est une opportunité que nous avons saisie au vol. Même si cette réserve foncière n'a pas d'utilité immédiate, elle prépare l'avenir au cas où de nouvelles constructions rendraient nécessaire une extension de l'école.

Toutes les décisions sont critiquables. Invoquer la démocratie pour les combattre est ignorer que le vote sert à désigner des femmes, des hommes qui doivent choisir, décider, après avoir pesé au mieux le bien général, collectivement en respectant scrupuleusement des règles très précises. Depuis quelques années, les pays européens soulèvent des difficultés avec ce fonctionnement qui n'a pas d'alternative. C'est regrettable car le danger bien réel est que les candidats aux responsabilités deviennent aussi rares que... gouttes d'eau au Sahara!

BERNARD JOPPIN
Maire de Neauphle-le-Château

CURIOSITÉ OU MONSTRUOSITÉ ?

Vous lirez dans l'analyse du budget que le FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales), calculé sur le « potentiel fiscal par habitant », est supérieur à Neauphle-le-Château au critère national. Mais savez-vous pourquoi notre ville fait ce dépassement ? Tout simplement parce que nos impôts locaux sont trop faibles par rapport aux revenus des habitants ! Si nous les augmentions considérablement, nous serions au-dessous du seuil fatidique et retrouverions les subventions qui vont nous échapper. Intéressante, non, cette incitation à tondre par l'impôt ?

EN BREF



SOLIDARITÉ EN LECTURE

Grâce au Lion's Club, Neauphle-le-Château a ses « boîtes à lire ». Le principe est simple : vous amenez un livre et vous en prenez un autre. Puis vous le ramenez et en prenez un autre. Et ainsi de suite...



LA DÉCARBONATATION PROMISE

À compter du 1^{er} juillet 2018, et par décision des élus du SIEMM, SUEZ EAU FRANCE fournira depuis son unité de « décarbonatation collective » de Flins-Aubergenville, une eau décarbonatée (TH Ca = 15 °F +/- 2°). Si les inconvénients liés au calcaire dans l'eau seront atténués, l'eau conservera un minimum de calcium et de magnésium, conforme aux recommandations. Ce traitement aura une légère répercussion sur le prix de l'eau. Mais, en plus d'un réel confort (réduction significative de l'assèchement de la peau et du dépôt de tartre), les foyers pourront réaliser, par an, jusqu'à 150 euros d'économies (moindre consommation de sel adoucissant et d'énergie pour chauffer l'eau, durée de vie prolongée des chaudières, chauffe-eau et autres équipements électriques).

CIMETIÈRE

La numérisation du plan du cimetière est en cours. Dans l'avenir, toutes les informations, concession par concession, seront tenues à jour sur un outil informatique fiable et efficace ce qui permettra de répondre rapidement aux questions.

RUE DU VIEUX CHÂTEAU

Une canalisation d'eaux usées s'est rompue mi-mars. La chaussée s'effondrant profondément, la circulation a dû être fermée. Sous la maîtrise d'ouvrage du SIA, la rue a été équipée, à partir de mi-avril, d'un nouveau réseau, parallèle à l'ancien.



Les deux boîtes données par le Lion's Club sont installées à l'entrée du Parc Saint-Martin, pour l'une et au parking de la Maison médicale, pour l'autre.



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Pendant les vacances de février, dans la classe de Madame Baraud, des travaux de peinture sur les murs et au plafond ont été réalisés. Ils en avaient bien besoin ! Par ailleurs, le nom de l'ancien maire Émile Serre, a été apposé sur la façade de l'école.



AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE

Presque 200 bornes de fonte, celles qui abiment le bas des carrosseries des voitures qui se garent mal, ont été enlevées. Il en reste encore une quarantaine. Un travail titanesque ! Le grenier de la maison de Madame Lili Rzechaczek, qui a fait don de sa maison au tout début de l'avenue, a été entièrement vidé. Des travaux qui vont permettre de créer, par le garage (à droite sur la photo), un passage entre cette avenue et la rue du Docteur Grellière, vont être entrepris.



MISSION LOCALE

La Mission Locale Plaisir/Val de Gally a fusionné avec la Mission Locale de Saint-Quentin-en-Yvelines. Cette grande mission locale (22 communes - 50 000 jeunes) disposera de plus de moyens et de personnel pour répondre aux attentes des jeunes. En 2017, la Mission Locale de Plaisir/Val de Gally dont dépend Neauphle-le-Château, a reçu 22 jeunes Neauphléens, dont 10 en première visite. Sept ont trouvé un emploi, deux sont désormais en contrat d'alternance et un est en formation.



Florence Granjus

UNE DÉPUTÉE À NOTRE SERVICE

« ET SI ON PROPOSAIT À MME GRANJUS UNE INTERVIEW POUR LE PROCHAIN "QUOI DE NEAUPHLE ?" MAIS... CETTE FEMME EST DÉBORDÉE, ELLE N'AURA JAMAIS LE TEMPS ! »

POURQUOI FAUT-IL TOUJOURS SE METTRE DES BARRIÈRES ET S'EMPÊCHER D'AGIR AVANT MÊME D'AVOIR LA RÉPONSE DE L'INTÉRESSÉE. EN VISITE À LA SOIRÉE DE PRÉSENTATION DES VŒUX DE LA MAIRIE, NOUS N'AVONS PAS HÉSITÉ À LA SOLLICITER : BINGO, ELLE EST D'ACCORD. NOUS FIXONS LE RENDEZ-VOUS DEUX SEMAINES APRÈS !



POUR PLANIFIER UNE RENCONTRE AVEC LA DÉPUTÉE

C'est très simple, il suffit de le demander. Soit en s'adressant à la mairie de Neauphle-le-Château qui collectera les demandes et organisera une permanence. Soit en prenant rendez-vous directement sur le site Internet : <https://florencegranjus.fr/permanences/> où un calendrier de permanences dans les communes alentour est disponible.

→ PAR E-MAIL :

florence.granjus@assemblee-nationale.fr

→ PAR COURRIER :

Assemblée nationale, 126 Rue de l'Université, 75355 Paris 07 SP

MADAME LA DÉPUTÉE FLORENCE GRANJUS

Ce qui surprend avant tout lors de la rencontre avec Florence Granjus, c'est sa capacité à vous mettre à l'aise. « Appelez-moi Florence, pas de Madame la Députée entre nous », le ton est donné : celui de la rigueur décontractée.

Car oui pour être député il faut s'astreindre à une sérieuse discipline : se lever tôt, se coucher tard, arpenter les routes à la rencontre des citoyens et des élus locaux, pour mieux défendre un projet de loi dans l'hémicycle de l'Assemblée Nationale. Avec 70 heures de travail hebdomadaire, le repos est rarement au rendez-vous. Autant pour la députée que pour son équipe, car tout le monde est logé à la même enseigne ! Comme beaucoup de nouveaux députés, Florence est issue de la société civile et exerce son premier mandat politique.

Elle a décidé de se lancer dans cette aventure pour défendre avant tout ses valeurs personnelles. Son constat de l'évolution de notre société avec, entre autres, la montée de l'extrême droite, l'utilisation abusive des deniers publics, l'a conduite à se présenter aux élections au côté d'Emmanuel Macron pour suivre son coup de cœur, en phase avec ses idées et sa volonté de se rapprocher des citoyens afin de contribuer à l'amélioration de notre société. Après un parcours du combattant aussi bien pour défendre ses idées que pour rassembler les fonds nécessaires à cette campagne, elle a été élue le 18 juin 2017.

Issue de la société civile c'est votre premier mandat politique, comment le gérez-vous ?

Le fait de ne pas avoir d'antériorité politique n'est pas un handicap. Par comparaison avec des politiques expérimentés pour qui les résultats ne sont ni probants ni glorieux, nous, les novices, n'avons pas à rougir de notre manque d'expérience.

La curiosité et la volonté de réussir sont des moteurs nettement plus efficaces que l'expérience parfois. La preuve, depuis le début de mon mandat, de nombreuses lois ont été votées grâce à un travail de groupe constructif.



Comment envisagez-vous la relation du député et de son territoire ?

Par la création d'ateliers de réflexion citoyenne qui permettent un temps d'échange et de partage, propice à la construction de méthodes de travail plus performantes car plus proches de la préoccupation des citoyennes et des citoyens. Je rencontre les élus locaux et les citoyens au quotidien ce qui me permet de remonter les informations du terrain, de travailler sur des projets de loi en phase avec la réalité et aussi d'améliorer la communication et de dynamiser les échanges. J'ai à cœur de participer à des débats qui me permettent aussi de rencontrer des personnes qui sont en opposition avec nos idées. Je peux ainsi enrichir mes connaissances et avoir des arguments supplémentaires pour alimenter les débats à l'Assemblée.

Pour quelles raisons un citoyen peut-il faire appel à vous, quel est votre rôle ?

Je sais que pour bon nombre de français, un député n'a pas un rôle primordial sur le devant de la scène politique. Pour certains, dans les cas extrêmes, ils considèrent qu'un député ne sert à rien !

Ce n'est pas du tout mon ressenti, car je suis sollicitée de toutes parts pour des sujets aussi divers que sérieuse comme la maltraitance animale, la déchetterie sauvage, les expulsions de logement, les problèmes à l'école et parfois des problèmes personnels pour lesquels les personnes ne trouvent pas de solution. Les demandes émanent aussi bien des habitants des communes, individuellement ou en groupe que des maires. Ces derniers ont besoin de mon soutien pour défendre un dossier ou se renseigner sur des projets de loi qui les concernent directement, mais dont ils n'ont pas connaissance. Je suis un relais d'information entre le gouvernement, les élus des communes et la population.

N'êtes-vous pas trop « Poissy » ?

Poissy est la plus grande ville de ma circonscription, il est normal que j'y consacre 1/3 de mon temps. Cela ne m'empêche nullement d'être très active et présente dans les autres communes et de participer à nombre d'événements. Cela va de la rencontre avec les maires des communes, avec des anciens combattants, à des cérémonies de commémorations ou d'inaugurations de sites, assister à un spectacle dans un collège ou répondre présente à une soirée atelier citoyen et me confronter à des opposants. Puisque nous parlons de Poissy, comme toutes les communes, elle souffre du problème de la vitesse des automobilistes. Pour tenter d'enrayer ce fléau, le maire, M. Karl Olive a projeté d'installer un radar fixe sur une zone qu'il jugeait dangereuse, car de nombreux accidents y ont été déplorés. La procédure tient compte d'une cartographie très structurée (elle nous la montre sur sa tablette) et réglementée selon des critères bien précis. Le travail en équipe est primordial pour que je puisse remplir mon rôle de facilitateur et défendre la position d'un maire sur un dossier.

Quelles actions de la politique du gouvernement suivez-vous particulièrement : l'emploi, le développement économique, la place des femmes, les transports en IDF, pour n'en citer que quelques-uns ?

Ayant moi-même travaillé 30 ans au service de l'emploi, il est évident que ce sujet est au cœur de mes préoccupations. Par exemple pour la loi de travail, j'ai été très favorable aux ordonnances. En ma qualité de juriste, je connais très bien le Code du travail qui a beaucoup évolué. En 30 ans son nombre d'articles a été multiplié par 100 et pourtant cela n'a pas empêché les licenciements. Le but de ces réformes est de remettre le dialogue au sein de toutes les entreprises, même les petites.

L'ÉQUIPE DE LA DÉPUTÉE

Pour agir, il faut une équipe qui avance dans la même direction pour atteindre le même objectif : Améliorer l'Avenir et combattre au service des citoyens pour défendre la démocratie. Celle de Florence est composée de 3 personnes : Nathalie Martin, Émeric Vallespi et elle-même.

Nathalie Martin, collaboratrice parlementaire, a 35 ans, vit à Poissy et a rejoint l'équipe le 1^{er} Septembre. Auparavant, elle a été dirigeante dans le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire : handicap, lutte contre la violence faite aux femmes, appui aux employeurs associatifs, partage du savoir dans le numérique.

Émeric Vallespi, suppléant et collaborateur parlementaire, a 30 ans, et est également Pisciacais. Auparavant, il a été dirigeant dans le secteur privé et a assumé différents postes en tant que dirigeant associatif dans des associations culturelles, sportives et numériques.



PORTRAIT DE FLORENCE GRANJUS

Florence Granjus est députée de la 12^e circonscription des Yvelines depuis le 18 juin 2017. Juriste de formation, Florence Granjus a acquis une expérience de 30 ans dans le domaine de l'emploi, dont 20 ans dans les Yvelines, comme directrice d'agence locale pour l'emploi, 7 ans comme directrice territoriale déléguée en Seine-Saint-Denis et 2 ans, comme chargée de mission auprès du Directeur Général Adjoint Réseau de Pôle Emploi.

Ses responsabilités

et son périmètre d'intervention :

- Membre de la Commission permanente aux affaires sociales
- Membre des Missions parlementaires :
 - Groupe de travail sur la démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne
- Fonctions judiciaires, internationales ou extra-parlementaires en qualité de membre titulaire :
 - Commission nationale de la déontologie et des alertes en matière de santé publique et d'environnement
 - Commission départementale prévue à l'article L. 2334-37 du code général des collectivités territoriales
- Groupes d'études et d'amitié :
 - Vice-présidente du Groupe « Amitié France-Somalie »
 - Membre du Groupe d'études « Fin de vie »
 - Membre du Groupe d'études « Conditions d'accueil des migrants »

« Innover, décloisonner, transformer sont les objectifs que je me suis donnés. La créativité doit être encouragée dans tous les domaines : l'éducation, l'emploi, la sécurité, les transports. Il faut rechercher des solutions nouvelles, en étant force de propositions, mais surtout en étant à l'écoute de ceux qui œuvrent sur le terrain. »

Mieux entendre, mieux comprendre, mieux agir : c'est le slogan de Florence Granjus.

Sources : Capital — <https://florencegranjus.fr>

Je travaille aussi à la commission des affaires sociales. Pour le débat sur l'égalité « Homme/Femme », quand vous regardez trois décennies en arrière, vous constatez que les mentalités n'ont pas beaucoup évolué. Après réflexion je me suis dit qu'une des raisons est sans doute que le débat arrive trop tard dans la vie des personnes et que la prise de conscience doit se faire dès le plus jeune âge. J'ai donc organisé un concours dans les écoles. La question était la suivante : « ça veut dire quoi quand on dit que les filles sont ou ne sont pas les égales des garçons ? » 291 élèves ont participé au Concours qui s'est déroulé du 1^{er} novembre 2017 au 31 janvier 2018 et qui s'adressait à tous les établissements scolaires du primaire de la 12^e circonscription des Yvelines. Chaque classe devait produire une création pour répondre à cette question par des textes, collages, œuvres picturales, mots, verbatim... sur un format de feuille 50 cm x 70 cm.

Grâce au soutien de l'Académie de Versailles, des maires et des enseignants qui ont relayé l'action, 13 classes ont participé, ce qui témoigne de l'intérêt pour cette thématique.

Les gagnants auront le plaisir de passer une journée au parc de Thoiry pour observer les animaux. Le débat sera alimenté en trouvant l'analogie qui existe entre les animaux et les humains. C'est la seule circonscription à avoir proposé ce concours !

Envisagez-vous la fonction de député comme un métier ? Dans quatre ans, que ferez-vous ? Vous représenter ? Regagner l'entreprise ?

Je ne considère pas mon rôle de député comme un métier, mais comme un engagement à bien servir les citoyennes et les citoyens qui m'ont élue. Je travaille au quotidien pour réussir le projet que nous mettons en place et pour lequel je me suis engagée. Cela correspond tout à fait à ce que j'envisageais c'est-à-dire à être sur le terrain et faire remonter ses préoccupations pour que les lois qui sont votées soient en phase avec la réalité et facilement applicables.

Je n'envisage pas de carrière politique. Ma priorité est de satisfaire mes électeurs et de mener à bien mon projet en travaillant dans les commissions, dans les groupes de travail ou à l'hémicycle. J'ai 55 ans, donc à la fin de mon mandat je pense que ce sera le moment pour moi de me consacrer au bénévolat pour continuer à servir la population. Il y a tant à faire !

Je travaille au quotidien pour réussir le projet que nous mettons en place et pour lequel je me suis engagée.

Comment s'est passé votre premier jour à l'Assemblée Nationale ?

Quand on arrive à l'Assemblée Nationale pour la première fois, on voit des choses qui nous interpellent. Bien sûr cela fonctionnait ainsi depuis longtemps, mais notre arrivée a posé un regard neuf qui a permis de la « dépoussiérer » pour mieux organiser, mieux réformer.

Par exemple les amendements étaient distribués sous format papier et nous repartions en fin de journée avec des mètres d'imprimés sous le bras, à l'heure où les alertes à la déforestation se multiplient ! Les entreprises ne fonctionnent plus comme cela depuis très longtemps.

Nous avons alors constitué un groupe de travail sur le numérique, d'une dizaine de députés. Depuis, nous sommes équipés de tablettes numériques bien plus écologiques, moins couteuses et plus efficaces. Cela permet d'utiliser les nouvelles technologies et de mieux communiquer. C'est avec ces exemples de petits détails qu'on peut mesurer les évolutions et les avancées. C'est en partie grâce au fait que nous sommes nombreux à venir de la société civile, nous connaissons la vraie vie.

Cet échange fut des plus agréables, nous avons particulièrement apprécié le dynamisme et l'accessibilité de Florence. Une récente étude dresse un bilan sur la productivité des 572 députés où Florence arrive à la 397^e place, elle est donc dans la moyenne. Ce résultat est sans doute en cohérence avec sa volonté d'être présente sur le terrain pour tenir son engagement de contribution et d'action à un monde meilleur, un travail qui n'est pas comptabilisé dans le classement. Il faut espérer que l'ardeur réformatrice de notre président, qui impose un rythme effréné aux parlementaires, ne puise pas trop vite dans leurs réserves d'énergie nécessaire à tenir le temps du mandat. Florence y parviendra-t-elle ? L'avenir nous le dira !

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTES RENDUS

Vous pouvez lire les comptes rendus officiels, notamment ceux du 19 mars et 3 avril 2018 soit sur les panneaux d'affichage administratif répartis sur le territoire de la commune, soit en les téléchargeant sur le site de la mairie : www.neauphle-le-chateau.com

URBANISME

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

- 9, impasse des Soupirs – carport- abri de jardin -bûcher – non-opposition le 01/02/18
- 8, rue Saint-Simon- pose de châssis de toit – non-opposition le 16/02/18
- 1, rue d'Orbec – pose d'un châssis de toit côté cour – non-opposition le 09/03/2018
- 3 place aux herbes – pose d'un châssis de toit – non-opposition le 09/03/2018
- 2, rue Louis Phélypeaux – rénovation et modification clôture – non-opposition le 16/03/2018
- 14/16, rue Marius Minnard – création d'un lot à bâtir – non-opposition le 19/03/2018
- 46, avenue de la République – extension - modification de façade – opposition le 19/03/2018
- 10, place du Marché – ravalement façade arrière – non-opposition le 29/03/2018
- 30, rue Saint-Nicolas – remise en état façade et toiture – non-opposition le 06/04/2018
- 9, rue du Hameau – véranda et préau – non-opposition le 06/04/2018

PERMIS D'AMÉNAGER

- 57, avenue de la république – création de 3 lots à bâtir – accordé le 07/02/2018
- 12/14, rue des cent arpents – création 3 terrains à bâtir – accordé le 07/02/2018

PERMIS DE CONSTRUIRE

- 9, rue du Hameau – véranda et préau – refus le 06/02/2018
- 18, avenue de la République – lot A maison individuelle – accordé le 08/02/2018
- 18, avenue de la République – lot B – maison individuelle – refusé le 19/02/2018
- 28, rue de la gouttière – extension maison existante – accordé le 28/02/2018
- 18, avenue de la République/ rue du vieux moulin - lot A – maison individuelle – accordé le 19/03/2018
- 62, rue de villancy – modification sur permis existant -accordé le 24/03/2018
- 139, route de Saint-Germain – modification sur permis existant – accordé le 30/03/2018

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Soline Lysiane Chantal Michèle Pennaneac'h née le 10 mars 2018 à Poissy (Yvelines) ;

Tom Alexandre Henriques Simoes né le 16 mars 2018 à Versailles (Yvelines) ;

Jacques Bruno Timothée Duprey né le 18 mars 2018 à Rambouillet (Yvelines).

MARIAGES

William Didier Michel Golvin et Isabel Cristina Seca Paula – Mariage célébré le 17 mars 2018 ;

Emmanuel José Fonseca et Stéphanie Marie Nathalie Costa – Mariage célébré le 31 mars 2018.

DÉCÈS/TRANSCRIPTIONS :

Ginette Marie Brochet veuve Noël née le 12 août 1925 à Plaisir (Yvelines) – Décédée le 26 février 2018 à Plaisir (Yvelines) ;

Lucienne Andrée Robin veuve Aubin née le 29 juin 1927 au Perray-en-Yvelines (Yvelines) – Décédée le 19 mars 2018 à La Verrière (Yvelines).

EN CES TEMPS DE GRÈVES DES TRANSPORTS...



Plus que jamais, la mise en place d'un REZO POUCE sur nos territoires est une nécessité. Née d'un besoin, celui de faciliter la mobilité dans des secteurs ruraux et sans transports en commun, cette solution favorise le lien social en plus d'être vertueuse pour l'environnement. Gratuite et sans contrainte pour les conducteurs, elle sécurise l'auto-stop et simplifie, avec l'aide des développements technologiques, la rencontre des piétons avec les automobilistes. Le déploiement en cours de l'application « smartphone »

REZO POUCE (disponible sur iOS et Android) permet de faire coïncider les offres et les demandes. Les « arrêts sur le pouce » seront prochainement déployés sur les 21 communes qui rejoignent « POUCES D'YVELINES », l'association qui porte Rezo Pouce dans les Yvelines. La première chose à faire est de vous inscrire, gratuitement, sur le site Rezo Pouce : www.rezopouce.fr/inscription-covoiturage-rezopouce Au passage, vous verrez comment ça fonctionne, en saisissez toute l'utilité et verrez pourquoi son usage est serein. **Contacts : contact@poucesdyvelines.fr www.facebook.com/poucesdyvelines**



LES FINANCES 2017 DE NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU

PUISQU'IL FAUT VOTER BUDGET ET TAUX DE L'IMPOSITION LOCALE AU PLUS TARD LE 15 AVRIL DE CHAQUE ANNÉE, LES ÉLUS N'ONT PAS PERDU LE FIL ET, RÉUNIS EN CONSEIL MUNICIPAL LE 4 AVRIL, ONT DÉTERMINÉ LES FINANCES DE LA COMMUNE EN LES VOTANT.

Comme nous en avons pris l'habitude, analysons de près les dépenses et les recettes autant de fonctionnement que d'investissement.

PETIT RAPPEL

L'an passé régnait la plus grande incertitude sur nos finances. Nous attendions comme tous les autres français l'élection du Président et le gouvernement gérait sans surprise «à la petite semaine». C'est pourquoi les élus en 2017 ont ratifié un budget prudent malgré leurs envies de réaliser les projets utiles à la communauté qui s'engrangeaient dans leurs dossiers (accueil des associations, parkings publics, aménagement d'espaces verts, accompagnement de nouvelles constructions...). Cette année leur a offert des perspectives plus stables sinon meilleures. Conséquence de la fronde quasi universelle des maires envers la nouvelle équipe gouvernementale, celle-ci a décidé et annoncé que les dotations seraient reconduites à l'Euro près. En attendant. Quoi? On ne sait toujours pas. À commencer par la taxe d'habitation qui doit être totalement supprimée en 2020. Les élus locaux ont fait valoir que cette taxe était une ressource fondamentale pour la vie de leurs communes et que, de surcroît, elle était la seule expression de la volonté locale. Certes, ses bases, comme le dit le Président de la République, ne sont pas justes, car elles reposent sur un estimatif qui date des «sixties». De plus, le Gouvernement s'interdit de créer un impôt nouveau. En attendant, la promesse d'une compensation laisse fort sceptiques les maires et leurs Conseils. Car tous ont vu que le montant de la Taxe Professionnelle qui a été supprimée sur la même foi a fondu de la même façon qu'un bonhomme de neige sous le soleil revenu. En conclusion, l'incertitude est toujours là, mais elle porte sur le futur et non sur cette année.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT TABLEAU 1

BUDGET DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES BUDGÉTÉES	%
Charges de personnel	1 475 000	45%
Frais généraux	627 000	19%
Taxes	215 000	7%
Associations et syndicats	215 000	7%
Intérêts de la dette	38 000	1%
Charges diverses	257 000	8%
Apport investissement	451 000	14%
TOTAL	3 279 000 €	100%

Comme toujours, ce sont les frais de personnel qui représentent le plus gros poste des dépenses. Ils englobent le personnel de la mairie proprement dite (6 fonctionnaires) et celui des services techniques (7 agents) et des écoles (24 agents et contractuels au besoin). Cette année, ils constituent 45 % du fonctionnement de Neauphle-le-Château. Dans la ligne «Frais Généraux» ont été regroupées toutes les dépenses courantes de la mairie (l'entretien des bâtiments et de la voirie, les fournitures, la communication et les télécommunications, les amortissements, les maintenances, le nettoyage...). La ligne «Associations et Syndicats» comprend toutes les subventions aux associations neauphléennes (foot, tennis, ASLC, Comité des Fêtes...) et aux syndicats de service (Sidompe, Siterr, Sily, Siams, SIEEM...). Elle est stable comme celle des Intérêts de la dette. Notez bien la dernière ligne : «Apport investissement». Nous la retrouverons dans un autre tableau. Mais retenir tout de suite qu'elle est un signe de bonne gestion, car elle traduit les économies réalisées en 2017.

Comme l'an passé, nous nous attarderons sur la ligne de dépenses «TAXES». Elles sont constituées par la pénalité de la loi SRU (voir ci-après «Carence») et par le FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales). Le FPIC est calculé sur le «potentiel fiscal par habitant» qui se trouve être, à Neauphle-le-Château, supérieur à 75 % du «potentiel moyen national». C'est donc un acte de solidarité qui permet de transférer à des communes dont les habitants sont moins «riches», des ressources supplémentaires. Mais il existe une pénalité supplémentaire : notre fort «potentiel fiscal» nous prive de la DETR, une subvention d'équipement des territoires ruraux (voir encart du MOT SDU MAIRE).

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT TABLEAU 2

BUDGET D'INVESTISSEMENT	DÉPENSES BUDGÉTÉES	%
Taxe des Neauphléens	1 945 000	59%
Scolaires	390 000	12%
Autres services vendus	283 000	9%
Taxes nationales	383 000	12%
Reserves antérieures	278 000	8%
TOTAL	3 279 000 €	100%

Il y a d'abord les taxes des Neauphléens (habitation et fonciers). Elles seront en légère augmentation. Les élus du Conseil avaient le choix : 0 - 1,2 % (c'est le taux de l'inflation) - 3 % - 5 %. À l'unanimité, les conseillers ont décidé de ne retenir que le taux de l'inflation, soit 1,2 %. Si vous comparez avec l'an dernier, vous verrez que l'augmentation générale est supérieure. C'est

que les bases de nos taxes sont fixées par l'État. En 2018, il les a augmentées de 1,012%. À l'automne, certains habitants de Neauphle-le-Château recevront une taxe d'habitation «allégée». Le gouvernement s'est engagé à compenser cette diminution de recette aux collectivités pour l'année 2018, sans préciser encore ce qu'il adviendra après.

Comme l'an passé, la deuxième recette vient des familles (cantine, activités périscolaires). Elle ne couvre qu'à peine 50% de nos dépenses pour les écoles. La troisième est constituée des contributions de l'État et la quatrième est essentiellement apportée par les loyers d'immeubles (la Poste et la Maison médicale).

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT TABLEAU 3

BUDGET D'INVESTISSEMENT	RECETTES BUDGÉTÉES	%
Travaux - Réhabilitation	633 000	35%
Acquisition immobilière	500 000	28%
Travaux d'extension parking	480 000	27%
Remboursement emprunts	126 000	7%
Frais d'études et logiciels	60 000	3%
TOTAL	1 798 000 €	100%

Cette année, les élus ont décidé de passer à la vitesse supérieure en investissant à nouveau. Les travaux de réhabilitation concernent des aménagements et des rénovations sur les écoles et la MJP qui sera dotée d'une climatisation pour sa salle de spectacles. L'acquisition immobilière concerne un terrain contigu à l'école maternelle pour faire face à un besoin d'agrandissement que de futurs nouveaux logements nécessiteraient, notamment sur le site «Grand Marnier». Les travaux de parking visent à agrandir et aménager celui du «Vieux-Moulin» pour faire face aux problèmes de stationnement du centre-ville, ce parking étant maintenant relié au cœur de Neauphle-le-Château par une sente dite «chemin des écoliers» qui nous y conduit rapidement. Ces projets nécessitent des études, prévues à hauteur maximale de 50000€ ; 10000€ permettront l'acquisition de nouveaux logiciels pour une meilleure gestion des services communaux. Les remboursements de nos emprunts resteront stables sur l'année 2018.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT TABLEAU 4

BUDGET DE FONCTIONNEMENT	RECETTES BUDGÉTÉES	%
Taxes	185 000	10%
Subventions	124 000	7%
Autres	0	0%
Apport fonctionnement	451 000	25%
Reserves antérieures	1 038 000	58%
TOTAL	1 798 000 €	100%

Les «TAXES» sont le reliquat du remboursement de la TVA sur les travaux engagés en 2016. Les subventions sont celles qui proviennent de la communauté de Cœur d'Yvelines. Votées dans le budget de la Communauté de Communes, elles sont certaines et concernent la réparation de la toiture du tennis, l'installation de portes pour personnes à mobilité réduite, et la climatisation tant attendue de la MJP. La quatrième ligne est celle que nous signalions dans le tableau 1. Sur la cinquième,

vous lisez «RÉSERVES». Cette somme de 1 038 K€ est le fruit des économies que nous réalisons depuis 4 ans et que nous destinons aux grands travaux

REDÉMARRAGE

Il convient cette année d'être un peu moins pessimiste qu'en 2017. Comme vous l'avez compris, la reprise des investissements serait une très bonne chose si elle était tout à fait acquise. Il faut encore attendre l'accord définitif du Département et de la Région dont les subventions sont indispensables. Mais Neauphle-le-Château est confiante et a d'autres projets dans ces tiroirs qui n'attendent plus que des financements. Par ailleurs, même si le Gouvernement n'affiche pas ses décisions pour les territoires, on peut penser que l'ancien maire d'une grande ville, notre Premier Ministre, ainsi que notre Président ont pris conscience de la nécessité de laisser travailler les Territoires. Alors ? Espoir !

CARENCE

Le 4 décembre dernier, dans un fort beau «Recueil des Actes Administratifs», le R-A-A, le Préfet des Yvelines a signifié à 19 communes de notre département leur état de «carence».

Parmi ces villes, de grandes communes comme Le Chesnay, Maisons-Laffite, Versailles et de bien plus petites comme... Neauphle-le-Château. Aïe ? Oui ! Et voici pourquoi...

En décembre 2016, le «Quoi de Neauphle?» alertait : «Pressée par l'État et ses lois et consciente de sa responsabilité de solidarité vis-à-vis de populations dans le besoin, Neauphle-le-Château est donc amenée, bon gré mal gré, à produire (et plutôt très rapidement) un grand nombre de logements locatifs à caractère social.» Eh bien, malgré toute la bonne volonté manifestée par Neauphle-le-Château et le peu de ressources foncières disponibles, le Comité départemental de l'Habitat et de l'Hébergement, constatant que l'objectif global de réalisation de logements sociaux sur la période 2014-2016 était loin d'être atteint (20 logements réalisés sur un attendu de 68), a prononcé la «carence» de notre commune.

QUE SIGNIFIE CONCRÈTEMENT CETTE «CARENCE» ?

En premier lieu, une pénalité financière particulièrement lourde puisqu'elle est censée majorer le taux de 200%. Les finances craignaient une amputation de près de 180000€ de notre budget. Heureusement, une disposition la plafonne. Elle ne peut excéder 5% des dépenses de fonctionnement. Comme Neauphle-le-Château serre à l'extrême ses dépenses, au total le budget 2018 sera frappé de 110 175€ soit, et nous mettrons de gros guillemets sur le mot «seulement», 28 520€ de plus. En deuxième point, la commune a pour obligation de communiquer aux services de la Préfecture toutes les opérations en matière d'urbanisme : permis de construire, déclarations préalables, division... Cette mainmise signifie qu'ils exigeront que 30% au moins des nouvelles constructions soient réalisées pour des logements dits en «prêt locatif aidé d'intégration» c'est à dire avec des loyers très bas.

Dès lors, l'évolution urbaine de notre commune, au même titre que Jours-Pontchartrain frappé pareillement, mais disposant de réserves foncières bien plus considérables, peut totalement échapper à la volonté de ces élus. À moins qu'un dialogue intelligent et coopératif s'instaure. Ce n'est pas exclu et nous vous rapporterons fidèlement toute évolution notable.



LES NOUVEAUX COMMERCES & ACTIVITÉS

NATUROPATE - BIEN ÊTRE NATUREL...

SANS ÊTRE VÉRITABLEMENT MALADE, ON PEUT SE SENTIR MAL À L'AISE (MAUX DE VENTRE ET AUTRES PETITS DÉSAGRÈMENTS).

Et considérer son malaise, sa fatigue, son manque d'entrain, d'appétit comme un frein bien réel à la vie. À cette souffrance, la médecine ordinaire, dite conventionnelle, ne peut offrir, au mieux, qu'un peu de paracétamol.

C'est là que l'on a envie de se tourner vers « d'autres thérapeutiques », dites « douces » ou « préventives ». Elles permettent d'accompagner les personnes autrement que de manière médicale, et souvent en complément (rien ne remplace la médecine conventionnelle). La naturopathie, dite « troisième médecine traditionnelle » par l'OMS (elle est à l'occident ce que la Médecine Chinoise est à la Chine et l'Ayurvèda à l'Inde) fait partie de ces pratiques qui peuvent vous aider dans votre quotidien. Notre ville dispose d'un praticien de cet art, Claire Basire (certifiée de l'Institut Supérieur de Naturopathie et de la Fédération des Écoles de Naturopathie)... Avec elle, vous commencerez par faire un bilan de votre façon de vivre en examinant vos habitudes alimentaires, en faisant l'inventaire de vos exercices physiques, en passant en revue votre façon de réagir aux émotions. Avant de vous conseiller des changements personnalisés dans votre mode de vie, elle agira, si vous le souhaitez, sur votre circulation énergétique ce qui apaisera toutes sortes de douleurs musculaires. Bref elle procèdera à un équilibrage, un réglage qui vous permettra de retrouver rapidement le bien-être, le confort du corps auquel vous aspiriez, le tout très naturellement. Pourquoi ne pas essayer ?

CLAIRE BASIRE, 8 rue d'Orbec — 06 69 44 06 16 —
clairebasire@gmail.com — www.cbasirenaturopathie.com



HISTOIRE DE GOÛT - CAFÉ, THÉ, CHOCOLAT, ÉPICERIE

C'EST TOUJOURS UN PLAISIR DE CONSTATER QU'UN COMMERCE CONTINUE ET REPART SUR DE NOUVELLES BASES.

C'est le cas avec « Histoire de goût » qui continue d'exister grâce à Charlotte Barthe-Dejean ! Issue d'une école de commerce, cette jeune Chartripontaine originaire de Vendée a toujours rêvé de tenir son propre commerce comme le faisait sa Maman. Quand l'occasion s'est présentée à deux pas de chez elle, le rêve est devenu réalité : elle s'est lancée !

Elle souhaite proposer des objets de déco insolites qui permettront à ses clients de trouver des idées originales, pour leur intérieur ou pour offrir. Elle continuera de distribuer ce qui a toujours constitué l'âme de cette boutique : le thé, le café, le chocolat et d'y ajouter des produits d'épicerie fine, principalement locaux pour contribuer au développement durable.

Son offre variera au fil des saisons pour créer une dynamique que ses clients apprécieront certainement. Souhaitons une belle Histoire à Charlotte !

Histoire de Goût
1 place du marché à Neauphle le Château, 01 34 89 86 31
Page Facebook : <https://www.facebook.com/histoiredegoût78>
Ouvert du mardi au samedi 10h-12h30 / 14h30-19h et fermé les dimanche et lundi sauf exception

ÇA VEUT DIRE QUOI QUAND ON DIT QUE

LES FILLES SONT ÉGALES AUX GARÇONS ?

L'ACTUALITÉ N'EST MALHEUREUSEMENT PAS TOUJOURS PLAISANTE ET LE SUJET RÉCURRENT DES INÉGALITÉS FEMMES/HOMMES ATTEINT HÉLAS SON PAROXYSMES AVEC LES AFFAIRES HOLLYWOODIENNES, LES MOUVEMENTS #METOO OU ENCORE #BALANCETONPORC.

L'occasion pour les enseignants d'effectuer un travail de fond auprès des enfants des écoles.

Chaque école se doit d'élaborer un projet d'orientation pédagogique basé autour de plusieurs axes. L'un des axes choisis par les professeures de l'école élémentaire Émile Serre est de développer la notion de « vivre ensemble », d'améliorer l'écoute et la conscience de l'autre, d'inculquer les principes de respect et de tolérance. Ainsi, depuis la rentrée 2015, grâce à des projets collaboratifs ou de responsabilisation, les enfants apprennent les valeurs du « devenir élève et citoyen ».

Au travers des cours d'Éducation Morale et Civique, des élections de délégués de classe, de l'élaboration du règlement intérieur... les élèves travaillent sur les notions d'égalité et de partage et apprennent ainsi à briser les stéréotypes. « La cour de récréation est monopolisée par les amateurs de foot et les filles ne savent pas y jouer ! ». Bien sûr que si voyons ! Des équipes féminines de football ont parfois un palmarès plus étoffé que celui des équipes masculines. Par exemple, l'équipe féminine de l'Olympique Lyonnais a

gagné beaucoup plus de titres que l'équipe masculine lors des dix dernières années. « Les femmes ne peuvent pas être policières ou militaires ! ». « Les métiers de danseuse et de professeur des écoles sont



réservés aux femmes ! ». Mais non ! Bien évidemment ! Autant de clichés démontés les uns après les autres au fil de discussions animées. Parallèlement à ça et dans le contexte que nous évoquons plus haut, le Gouvernement a lancé en 2017 le « Tour de France de l'égalité Femmes/Hommes ». Notre députée, Madame Florence Granjus, a décidé de relayer cette initiative et a organisé un concours destiné aux écoles de la circonscription. Le but ? Sensibiliser dès

le plus jeune âge au problème des inégalités en répondant à la question « ça veut dire quoi quand on dit que les femmes sont égales aux hommes ? ». Ce concours s'inscrivait donc pleinement dans le projet d'école et les classes de CE2, CE2/CM1, CM1 et CM1/CM2 se sont investies avec enthousiasme dans la compétition. Pour créer leurs œuvres, les enfants ont pu s'appuyer sur des supports tels que courtes vidéos, des bandes dessinées, des histoires et évidemment sur tout le travail réalisé en amont. Un débat passionné et passionnant s'est ouvert sur les questions d'inégalités. Il était plaisant de voir autant d'ouverture d'esprit et de motivation chez nos chers élèves.

Et devinez qui a gagné le concours ? Une classe de Neauphle-le-Château bien sûr ! Le premier prix de la catégorie CE2/CM1 a été remporté par la classe de Madame Lindron, ce qui lui fait gagner le plaisir de passer une journée complète au Parc zoologique de Thoiry. Et nous, l'illustre idée qu'une bonne maturation des esprits à des questions sérieuses et compliquées n'est ni un luxe ni une corvée pour des « apprenants » bien enseignés !

J'ENQUÊTE

SUR MA VILLE DANS LE CADRE DES NAP, L'ANIMATRICE MOUNA BOSSE EMMÈNE LES ENFANTS À LA RENCONTRE DE CEUX QUI FONT VIVRE LA VILLE.

Après la boulangerie et le fleuriste, nos enquêteurs en herbe ont soumis notre Maire à la question...

La démarche est audacieuse et tellement intelligente ! Partant du constat que peu d'enfants connaissent leur cadre



de vie, il fallait agir et partir enquêter... tout simplement ! Une visite guidée de la mairie permet aux enfants de découvrir la salle des archives, les différents bureaux et surtout celui du maire. Chaque objet de décoration, chaque détail d'architecture est sujet à interrogations. « Pourquoi la tapisserie du bureau du maire est rose ? », « C'est quoi ce tableau ? », « Pourquoi le parquet craque ? », « C'est quoi cette sculpture ? »... Sans aucun tabou, toutes ces questions naturelles et spontanées des enfants ont d'ailleurs déstabilisé notre édile : « Pourquoi et comment devient-on maire ? », « Quelle est votre fonction ? », « Es-tu heureux d'être maire ? ». Eh oui ! C'est une bonne question. Être maire rend-il heureux ?

Les réponses ont permis aux enquêteurs de se faire une petite idée de la fonction mais surtout d'apprendre à connaître un

peu mieux leur ville et son représentant. Monsieur le Maire raconte en effet son parcours, la complexité et l'immensité de la tâche, sa vision de la devise républicaine, ses meilleurs souvenirs et sa satisfaction de tout le travail accompli... avec en tête tout ce qui reste à faire pour améliorer la vie de tous. Prochaine et dernière enquête qui s'annonce passionnante : La Poste et le parcours du courrier. Chaque enquête donne lieu à des activités manuelles en rapport avec le métier découvert et à un concours de dessins qui la conclut.

Mouna et les enfants tiennent à remercier chaleureusement les commerçants qui ont joué le jeu mais également Monsieur le Maire et son équipe pour leur accueil et en particulier Stéphanie pour les réponses à toutes les questions, pour sa patience et son sourire.



CITOYENS DE DEMAIN

QUAND LE SERVICE JEUNESSE A ÉTÉ CRÉÉ, LE BUT N'ÉTAIT ÉVIDEMMENT PAS D'OUVRIER UNE GARDERIE POUR ADOS CONSOMMATEURS.

IL FALLAIT RÉPONDRE À UN BESOIN : CELUI DE MAINTENIR UN LIEN ENTRE LES JEUNES ET LA COMMUNE. EN GROS, CONTRIBUER INTELLIGEMMENT ET EFFICACEMENT À LEUR VIE DE FUTUR CITOYEN.

Quand un enfant passe de la maternelle à l'école élémentaire, le choc n'est pas trop brutal. Souvent il garde les mêmes copains, il n'a toujours qu'un seul professeur, le centre de loisirs ne change pas vraiment et cela se passe souvent dans le même groupe scolaire.

Le passage au collège est une autre histoire. Si vous êtes parents d'adolescents, vous avez pu constater les changements qu'il subit dans ses habitudes et qui sont d'autant plus violents que l'enfant voit ses hormones tout chambouler dans son comportement.

Sans vouloir généraliser, il arrive souvent que l'ado s'isole, entre dans une « bulle impénétrable » pour les parents, peuplée d'un frigidaire et d'un téléphone portable. Quelle période formidable !

S'il a des contacts réels quand il est au collège ou quand il pratique une activité extrascolaire, en dehors des heures de cours, l'adolescent navigue plutôt

dans un monde virtuel, sur Snapchat, Instagram ou un autre réseau « social ».

Vous avez également pu remarquer qu'à partir du collège, il n'existe plus aucun contact « officiel » entre la commune et l'adolescent : plus de centre de loisirs ni de service ou d'action spécifique hormis le recensement citoyen à 16 ans, préalable à la journée « défense et citoyenneté » et le retrait de la carte d'électeur à 18 ans en mairie.

D'où l'idée d'un service Jeunesse qui offre au jeune une bonne raison de sortir hors de sa bulle et lui permette de créer un lien avec la commune. Au travers d'activités encadrées, d'animations, de sorties, de séjours, les animateurs vont tenter de transmettre un certain nombre de valeurs et de connaissances contributrices à un esprit éclairé, républicain et citoyen. Travail en équipe, dépassement de soi, sensibilisation à l'écologie, apprentissage des rudiments culinaires, découvertes culturelles ou sportives, vie en groupe,



on peut encore imaginer des initiatives qui permettent aux futurs adultes [...] de goûter aux bienfaits du groupe.



1.2.3.4. Séjour initiation kayak et randonnée aquatique en 2017.

prévention des risques sexuels ou addictifs, etc. Autant d'apports qui permettront à l'adolescent de se réaliser en collectivité.

Les élus locaux ont d'abord rédigé un « projet éducatif », sorte de cahier des charges guidant les animateurs dans les objectifs à atteindre. Ainsi, chaque activité proposée fait généralement l'objet d'une réflexion de l'équipe d'animation et doit répondre à un intérêt pédagogique.

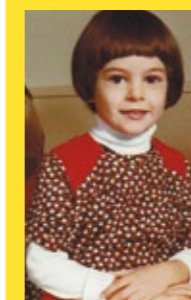
Élodie, Guy, Alexis, Carlos mais aussi Marta, Mouna et Grégoire proposent des plannings d'activités, de sorties, de séjours qui doivent être à la fois ludiques, intéressants mais aussi et surtout éducatifs. Quand ils le peuvent, ils intègrent les jeunes à ce travail. Parfois, les ados expriment des envies, des besoins, alors les animateurs vont chercher à les accompagner dans l'accomplissement de leurs projets afin d'y répondre avec le recul et l'expérience que peut avoir un adulte. Si l'organisation d'un séjour peut se faire avec l'implication des participants sur le choix du lieu, du parcours, la recherche du financement... cela participe à l'émancipation des adolescents. En tant que futurs citoyens, ceux-ci doivent être acteurs de leur vie et non pas simples spectateurs ou consommateurs. Nous pourrions dire que le service Jeunesse a rempli sa mission de service

publique si l'ado qui le fréquente, arrive à la majorité en ayant appris des choses ailleurs qu'à l'école, s'il a conscience d'appartenir à une collectivité et qu'il devient un citoyen autonome et responsable.

À une époque où l'individualisme prévaut, où le chacun pour soi est presque devenu la règle, dans un monde de plus en plus grand où tout va de plus en plus vite, il est

heureux de constater que l'on peut encore imaginer des initiatives qui permettent aux futurs adultes de se poser ensemble, de goûter aux bienfaits du groupe et de l'entraide, de vivre des expériences communes, de découvrir la vie en sachant que l'on n'est pas seul mais que nous faisons partie d'une famille, d'un groupe d'amis, d'une commune... d'un tout quoi ! Au fait, votre ado ? Il est où ?

MAIS KIDONKISSÉ ? LE PETIT JEU POUR MIEUX CONNAÎTRE LE PERSONNEL COMMUNAL



Toujours d'humeur enjouée, toujours positive, son débit de paroles est hallucinant ! Une fois lancée dans des anecdotes, il est difficile de l'arrêter mais en même temps, on n'en a pas envie car son enthousiasme est communicatif. Tête en l'air, elle se perd tout le temps même avec un GPS. Elle avoue parler toute seule de temps en temps. Elle aime les balades en forêt, lire, jouer avec ses enfants, les repas entre amis, faire des activités manuelles, bref, la vie quoi... Ah oui, un détail, elle fait des réactions allergiques étranges de temps en temps comme celle avec ce nouveau dentifrice qui la faisait baver au point d'en avoir des problèmes d'élocution ! Elle occupe le poste le plus élevé à la Mairie grâce à son master en communication et à son expérience professionnelle, vous l'avez compris, il s'agit de...



SOLUTION DU KIDONKISSÉ PRÉCÉDENT :
La photo vous aidait à reconnaître le seul, l'unique et inimitable Monsieur Pellet, garde champêtre de Neauphle-le-Château pour quelques jours encore. Nous lui souhaitons bonne route et nous le remercions chaleureusement pour tout ce qu'il a accompli pour Neauphle.



NOTRE GARDE CHAMPÊTRE PREND LA CLÉ DES CHAMPS!

CRÉÉE AU XIV^E SIÈCLE, LA FONCTION DE GARDE CHAMPÊTRE A BEAUCOUP ÉVOLUÉ DANS LE TEMPS.

Ses missions se sont diversifiées, sa relation avec la population s'est renforcée. À Neauphle-le-Château, Jean-Paul Pellet exerce cette noble fonction depuis 1981 et s'apprête à prendre prochainement une retraite méritée.

Si l'homme peut vous paraître discret, voire taciturne, il faut fendiller un peu la carapace pour découvrir un être charmant, instruit et disert. Son attitude tient plus d'une certaine pudeur et n'attend qu'une main tendue pour s'ouvrir.

Arrivé en 1981 à Neauphle-le-Château, cet autodidacte qui a passé plus de 10 ans dans l'armée de terre s'est tout de suite vu proposer le poste de garde champêtre. Ce n'était certes pas une vocation, mais l'occasion de concilier un travail et sa passion pour la nature ne pouvait guère se refuser. Képi vissé sur la tête (le képi est le symbole traditionnel dans l'histoire des gardes champêtres), « Monsieur Pellet » s'est évertué à faire de la police intelligente, basée sur la prévention plutôt que sur la sanction ; à faire preuve de discernement dans le règlement des conflits ; à déborder du cadre réglementaire pour être utile aux administrés. Car c'est là, selon lui, la principale qualité d'un garde champêtre : être au contact de la population et lui rendre service.

Cette population, il l'a vue croître dans un village grandissant. Il y avait peu de voitures à l'époque, la circulation était moins dense. L'accélération urbaine a rendu Neauphle-le-Château méconnaissable à ses yeux. Les habitants arrivent et repartent contribuant au brassage entre anciens et nouveaux Neauphléens. Il a connu Marguerite Duras et de nombreuses équipes municipales plus ou moins marquant (Monsieur Pellet a un souvenir ému pour messieurs Farvacques et Raba). Il a vécu de nombreux événements qui ont, eux aussi, plus ou moins marqué le village comme la tempête de 1999. Mais ce qu'il retient, ce sont les rencontres, souvent belles, toujours enrichissantes. Durant ses années de service, Jean-Paul Pellet a beaucoup appris des gardes-chasse, agents de l'Office National des Forêts, lieutenants de louveterie... tous lui ont permis d'approfondir ses connaissances sur la faune et la flore, les champignons, la sylviculture, les oiseaux, d'éveiller sa conscience écologique et de protection de l'environnement... C'est d'ailleurs le seul regret de sa carrière. Il aurait aimé avoir

eu du temps pour transmettre ses connaissances auprès des enfants. Malgré quelques animations scolaires sur le thème des arbres ou des oiseaux, il n'aura pas pu avoir un rôle plus pédagogique. Il y a peu de chances pour que les agents de la police pluricommunale qui vont le remplacer puissent reprendre ce flambeau. Le cadre de leur mission sera plus rigide et leur marge de manœuvre plus réduite pour pouvoir nouer des liens avec les administrés de quatre communes aussi étendues.

Mais ce n'est désormais plus son souci, « Monsieur Pellet » regarde déjà vers son avenir qui se situe dans le centre de la France, proche de ses petites-filles et de la nature. Avec des projets comme la permaculture ou l'apiculture, notre garde champêtre s'éloignera définitivement des incivilités, de la délinquance, des PV et autres tracasseries neauphléens... Bonne route Jean-Paul!

LA NOUVELLE POLICE

LA CLÉ DES CHAMPS... C'EST FORT JOLI À DONNER, À EMPORTER, MAIS QUE FAIRE APRÈS QU'ELLE A ÉTÉ PRISE ?

Surtout que le besoin de police est plus que jamais nécessaire vu le nombre d'actes d'incivilité tant routière qu'urbaine en augmentation constante. Et tous les appels à la bonne volonté, à l'intelligence des citoyens, les gens qui partagent la même cité, se perdent dans les bruits de la ville. C'est là que l'anticipation et l'imagination ont été utiles. En définissant et organisant une police pluricommunale...

La question du remplacement du garde champêtre de Neauphle-le-Château a été posée dès 2016. Parallèlement, une pénalisation plus sévère était réclamée par de nombreux citoyens. L'idée qu'un seul homme, vivant au sein de la ville, ne pouvait répondre parfaitement au besoin de sanctions s'est imposée en même temps que le principe de la mutualisation d'une force de Police entre plusieurs communes, pour des raisons d'efficacité et d'économie. Des discussions se sont entamées avec Jouars-Pontchartrain, notre voisine, qui dispose depuis plusieurs années d'une Police municipale. Son territoire, près de cinq fois plus vaste que le nôtre, était traversé par un flot de voitures sur la nationale 12, il y a encore peu de temps. Cette invasion quotidienne créait beaucoup de troubles qui exigeaient contrôle et répression. Appuyant le travail de la Gendarmerie qui agit sur un vaste domaine, cette Police accomplit sous l'autorité du Maire, toutes les missions de police administrative et judiciaire en matière de prévention et de surveillance en assurant l'exécution des arrêtés de police et en enregistrant par procès-verbal ou rapport, toutes les infractions dont elle a connaissance. Elle est installée, rodée, expérimentée.

Cette mutualisation s'avérant très judicieuse, les municipalités du Tremblay-sur-Mauldre et de Saint Rémy l'Honoré se sont jointes à la réflexion qui a abouti à l'adoption par le Conseil Municipal, le 19 mars 2018, d'une convention entre les communes, établie pour trois ans. Cette convention définit :

- la mise en commun de l'effectif. Il se compose de deux Brigadiers-Chefs principaux, d'un Gardien-Brigadier et d'un Agent de Surveillance de la Voie Publique. Un nouveau recrutement est en cours, pour un second Gardien-Brigadier.
- la mise à disposition du matériel nécessaire (bureaux, ordinateurs, véhicules, caméras-piétons, terminaux de verbalisation), achat et maintenance étant à la charge de Jouars-Pontchartrain ;
- le volume horaire annuel consacré à chacune des villes. Pour Neauphle-le-Château, il est de 1 607 heures. Des heures supplémentaires éventuelles sont possibles, dûment tarifées ;
- la gestion administrative du personnel, sous la responsabilité de Jouars-Pontchartrain (avancement, planning, régimes disciplinaire et indemnitaire) ;
- la coordination avec la gendarmerie ;
- les conditions d'intervention des agents. À ce propos, il faut rappeler que le maire est l'officier de police judiciaire de son territoire et que les agents de la police pluricommunale exerceront leurs tâches sous la seule autorité hiérarchique du maire de la commune où ils exercent leurs fonctions ;
- le port d'armes. Elles seront de catégorie D (bâton de défense, matraque télescopique, bombe lacrymogène, gilets de protection). Leur autorisation de détention est délivrée par le Préfet des Yvelines. Leur stockage, se fait dans une armoire forte avec tenue d'un registre journalier ;



- les dépenses de fonctionnement et d'investissement générées par ce service seront réparties entre les communes signataires à raison des quotités horaires mises à disposition de chaque commune sur la base de 36€ de l'heure tout compris ;
- les modalités d'assurances. Elles seront souscrites par chacune des communes.

Les missions, précisément fixées, peuvent être récurrentes, touchant directement la circulation (plan de circulation municipal, zone bleue, stationnement, contrôle de vitesse, sécurisation des entrées-sorties des écoles). Elles peuvent aussi relever de l'urgence (atteintes aux personnes et aux biens ; troubles de voisinage ; infractions à la réglementation en vigueur dûment constatées ; assistance au personnel de la gendarmerie en fonction du contexte ; situation de crise : application du Plan Communal de Sauvegarde, etc.). Cette police pluricommunale, enfin, gèrera les occupations du domaine public (travaux déménagements, marchés...), constatera les atteintes à l'urbanisme, recevra le public, tiendra la main courante et participera aux actions de formation et de prévention.

Tous ces détails montrent le changement que peut apporter dans notre vie cette Police pluricommunale. Bien sûr, on peut se récrier à la répression. De fait, le programme annoncé correspond bien à celui d'une véritable police de proximité. Mais c'est plus son impérieuse nécessité qu'il faut déplorer puisqu'il est impossible de vivre en seule bonne intelligence. En attendant qu'une éducation des citoyens plus précoce, bien sérieuse, rende le respect des lois aussi évident que dans les pays du Nord, un peu plus de présence de képis et de bâtons blancs permettra sans doute de la voir mieux appliquée. Qui peut s'en plaindre ?

UN ÉQUIPEMENT PERFORMANT



La caméra-piéton. Lors d'une intervention qu'il pressent délicate, l'agent déclenche l'enregistrement en le signalant à ceux qu'il enregistre. Réciproquement, l'utilisateur peut également demander d'enregistrer la conversation. Aujourd'hui, les images sont reconnues comme étant officiellement des preuves. Elle est en phase expérimentale jusqu'à début juin. Après le bilan qui sera établi, on peut espérer que son usage sera validé dans les quatre communes.

NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU & Versailles

UN VOISINAGE ÉPISODIQUE MAIS RÉEL AU COURS DES SIÈCLES.

À LA FIN DU MOYEN ÂGE, LES LIENS DE NEAUPHLE AVEC LES GRANDS CENTRES EXTÉRIEURS SE RÉSUMAIENT À PARIS (NEAUPHLE PASSANT AU DUCHÉ DE BRETAGNE EN 1445 PUIS PAR HÉRITAGE À LA COURONNE) ET À CHARTRES (DIOCÈSE ANTIQUE INCLUANT NEAUPHLE JUSQU'À LA RÉVOLUTION).

Versailles n'était à l'époque, comme Neauphle, qu'un bourg-relais de poste sur une des grandes routes de l'Ouest, et la Cour délaissait de plus en plus l'Île-de-France au profit du Val de Loire.

La situation change avec l'avènement des Bourbons en 1589. La nouvelle Cour réside à nouveau principalement au Louvre et à Saint-Germain, sans oublier Compiègne et Fontainebleau. On a quelques traces de passage par Neauphle de Henri IV, se reposant à Thoiry après la bataille d'Ivry, avant la levée du camp de Montfort aux fins d'investir Paris ; de Louis XIII depuis Versailles dont il édifie le château à partir de 1627, et Saint-Germain où il réside fréquemment, lors de ses nombreux voyages militaires et de plaisance vers l'Ouest et le Sud-Ouest ; de Louis XIV s'arrêtant en nos murs plusieurs fois, notamment lors d'un pèlerinage à la cathédrale de Chartres suivi d'un séjour — le dernier — à Chambord ; de Louis XV et de Louis XVI lors de leurs nombreuses chasses à partir du château de Versailles.

L'on sait en effet que dès le règne de Louis XIV et l'installation de la Cour et du gouvernement à Versailles en 1682, les monarques ont peu à peu constitué autour du château et du Petit Parc (l'actuel subsistant), par achats successifs, un gigantesque Grand Parc englobant routes principales et secondaires, hameaux et villages.

Ce Parc, aliéné à la Révolution, était clos de murs, eux-mêmes percés de pavillons pour le passage des grandes routes (et servant aussi de haltes de chasse pour le Roi) ; à l'Ouest, il s'étendait jusqu'aux portes de Villepreux, que les chasses royales bi ou trihebdomadaires dépassaient souvent pour galoper jusqu'à la Mauldre à travers plaines et bois (forêt de Maurepas, Saint Apolline et Beynes). Le Journal manuscrit des Chasses de Louis XVI (1766-1792) mentionne Sainte Apolline et/ou Neauphle une demi-douzaine de fois par an en moyenne, et le « Traité de Vénerie » publié par l'Imprimerie Royale en 1788 (en grande partie l'œuvre du Roi, comme en témoignent plusieurs manuscrits de sa main) consacre un chapitre entier à la forêt de Sainte Apolline (plantations, sol, climat), fondé sur une connaissance concrète du terrain.

L'extension du Grand Parc jusqu'en 1789 entraîne un réaménagement des routes. Le vieux Grand Chemin de Bretagne par Villepreux et Neauphle est abandonné au profit d'une nouvelle route royale rectiligne, se détachant à Trappes de la route d'Espagne et rejoignant Pontchartrain, dont la nouvelle Poste aux chevaux est inaugurée en 1750. Neauphle garde néanmoins la sienne, qui demeure la première halte des diligences et du courrier après Versailles, sur la grande route de l'Ouest (N 12/ D912), jusqu'à la guerre de 1870 où le train prend le relais, avant l'arrivée d'une ligne d'autocars



1. Le char d'Apollon à Versailles. 2. Chasse royale. 3. Le retable de l'église 4. Le relais de poste.



après la Première Guerre Mondiale. La proximité de Versailles permet à de nombreux officiers du Roi (fonctionnaires) de s'installer à Neauphle et autres bourgs importants de la région (Montfort, Chevreuse), et d'y faire construire de jolis hôtels particuliers entre cour et jardin, encore visibles (rue Saint-Martin, moitié inférieure de la Grande Rue), le terrain étant ici plus disponible et moins cher qu'à Versailles.

Au sommet de la hiérarchie sociale, trône la célèbre famille des Phélypeaux, comtes de Pontchartrain de Maurepas, ministres du Royaume pendant six générations, dont quatre sont seigneurs de Neauphle depuis leur acquisition de la châtellenie en 1693 jusqu'à la Révolution. Leur présence fréquente à Neauphle, en personne ou par le truchement de leurs intendants, est constamment attestée, par-delà leurs allées et venues régulières à la Cour : régulation du Marché, l'un des quatre principaux de l'Ouest parisien, un des grands centres d'approvisionnement de Versailles, mentionné par Louis XVI dans une lettre de 1775 au ministre Turgot ; construction et restauration de routes, de halles, d'hôpitaux et d'églises (à Neauphle et dans tout le secteur), sous la direction des ingénieurs du Roi basés à Versailles, dont le fameux frère Romain ; embellissement des églises du Comté, dont celle de Neauphle, grâce à

des sculpteurs-doreurs des ateliers de Versailles (retable, autels, confessionnal, boiseries) et à des peintres de même origine qui ont réalisés des copies de toiles de maîtres des collections royales, encore

La proximité de Versailles permet à de nombreux officiers du Roi de s'installer à Neauphle et autres bourgs importants de la région

présentes en notre église ; action sociale et caritative constante tout au long du XVIII^e siècle et jusque sous la Révolution (écoles, hôpitaux, emplois, vivres et vêtements assurés pour tous et spécialement les plus démunis).

En conclusion de ce bref survol, la Révolution vient paradoxalement renforcer les liens entre Neauphle et Versailles. L'érection éphémère en 1790, puis définitive en 1801, du diocèse de Versailles rattache Neauphle spirituellement à cette ville, tandis que la création simultanée du département de Seine-et-Oise (ancêtre des Yvelines avant 1966), avec le même chef-lieu, entérine les liens administratifs entre notre village et la nouvelle préfecture — état de faits qui perdure encore à ce jour. ■

Y'A QU'À LE DIRE

QUAND ON VOUS DIT... QU'IL FAUT DIRE !

VOUS AUSSI N'HÉSITEZ PAS : communication@neauphle-le-chateau.com

Nous avons reçu, mi-janvier, une lettre d'une Neauphléenne, Chantal Bouquet. Elle joignait à sa carte de visite et à un extrait du « QDN ? » de décembre appelant les lecteurs à avoir des idées pour se débarrasser vite et bien des adventives, un passionnant article de « L'OBS » daté du 11 janvier...

Titre « L'homme qui a inventé l'eau chaude », les deux pages de L'OBS racontent de façon détaillée l'histoire de Jean-Pierre Barre, un commerçant breton qui vendait du glyphosate et que son interdiction par la loi Labbé a ruiné : « J'ai dû licencier dix personnes et fermer la boutique ». Plutôt que de se lamenter sur son sort, il a entrepris de lui trouver un substitut pratique, économique et... écologique.



Un voisin lui a parlé du traitement d'eau chaude qu'il appliquait dans son jardin. Il a fait des essais, constaté que ça fonctionnait assez mal et a fait beaucoup de recherches, construit un grand nombre de prototypes, passé de nombreuses nuits blanches à réfléchir et perfectionner ses machines qu'il prêtait à des communes voisines. Au bout de nombreux mois, malgré l'angoisse que suscitait sa situation financière, ce Bernard Palissy de l'adventice a fini par créer en 2010 une belle entreprise : Oeliatec. « Je n'ai jamais douté que ça fonctionnerait, mais ça a pris

plus de temps que prévu. Mes machines se sont améliorées patiemment, grâce au retour terrain. »

Implantée près de Rennes, Oeliatec fabrique des engins qui fonctionnent à l'électricité ou aux biocarburants et utilisent de l'eau de récupération. Son chiffre d'affaires a atteint en 2017 quatre millions d'Euros et son activité s'étend désormais sur des pays exigeants, comme la Belgique, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Espagne ou encore le Portugal. Évidemment ce succès a donné de l'appétit aux rois de l'eau sous-pression et des nettoyeurs vapeur. La concurrence arrive. Jean-Pierre Barre reste serein, tant le besoin dans les rues comme dans les champs est vaste. Simplement, il faudra continuer à innover et à perfectionner tout en gardant des prix compétitifs.

Si un jour, vous voyez dans les rues de Neauphle-le-Château une désherbeuse à roues réduire en quelques jets les mauvaises herbes, pensez à Madame Bouquet qui a... osé le dire !

Une autre question, celle-là, plus animée...

Bonjour,
On était fiers d'habiter une ville sans affichage publicitaire, mais c'est fini... Depuis peu des publicités commerciales sont apparues dans Neauphle : entrée de ville (en remplacement du plan), abribus, panneau double face (je n'ai pas fait l'inventaire, c'est ce que j'ai vu en me déplaçant). Quel dommage... on se démarquait jusqu'à présent des autres villes enlaidies par des pubs de toutes sortes. Comment la décision a-t-elle été prise, et la réglementation communale a-t-elle été modifiée (j'ai consulté les derniers CR en ligne du Conseil, sans rien trouver) ? Merci beaucoup. Cordialement.
Notre réponse :
La publicité fait partie de la vie. Elle est nécessaire pour faire connaître des

produits, des services, des promotions ainsi que des manifestations culturelles ou sportives. Certains rejettent avec force tout ce qui tombe dans leur boîte aux lettres. D'autres ne regardent que les chaînes payantes sans publicité ou n'écoutent que les médias publics. Encore que FRANCE-TÉLÉVISIONS et, très récemment, RADIO-FRANCE ont largement ouvert leurs antennes au « commercial »... Mais d'autres qui ont l'esprit curieux, s'informent ou s'amuse avec la publicité sans trop s'y arrêter. Si Neauphle-le-Château a recouru à la publicité, ce n'est pas pour dire qu'un monde sans « pub », est un monde tout gris, tout terne, juste bon pour les



ermites, mais pour offrir à ses habitants, sans dépense supplémentaire, un vrai service : un havre pour attendre les autobus.

Après un appel d'offres « gratuit », lancé et suivi en bonne et due forme, c'est la société DECAUX, le 18 mai 2017, qui a été retenue. De ce fait, elle a rénové 3 abribus qui existaient (avenue de la République, rue Marius Minnard et place Mancest) et affichaient déjà de la publicité plus deux autres au niveau du carrefour des « 3 communes » qui, eux, étaient sans publicité. Elle en a créé deux nouveaux (avenue de la République) et ajouté un panneau d'information avec plan de la ville.

Certes, pour cette « dépense économisée » une page commerciale est affichée comme dans l'immense majorité des villes. Mais, chez nous, la publicité ne peut être jugée envahissante. Vos supports d'informations, ce journal comme le NEAUPHLE-HEBDO, ne sont-ils pas édités expressément sans elle ? ■



RÉTRO-AGENDA

CHASSE DE PÂQUES

Gros succès de la traditionnelle « Chasse aux œufs » du parc Saint-Martin, préparée avec soin dès potron-minet par l'équipe du Comité des Fêtes. Les enfants des écoles ont répondu présents en grand nombre et ont garni poches et paniers de jolis œufs en chocolat tout frais...



UN SALON DU BIEN-ÊTRE POUR UN MIEUX-ÊTRE

Organisé par l'association « Cœur de Neauphléens », le Salon du Bien-Être, deuxième édition, a réuni de nombreux professionnels qui ont pu démontrer les bienfaits de leurs pratiques respectives. Sa réussite se mesure à plusieurs facteurs : un nombre de visiteurs en très nette hausse, des exposants ravis par l'organisation, des ateliers et conférences bien remplis (jusqu'à 40 personnes !), son ambiance jugée très positive, la qualité des exposants reconnue par les visiteurs interrogés. De nombreux exposants ont clairement dit leur intention de revenir pour la prochaine édition.

TOURNOI DE SCRABBLE

Le samedi 27 janvier s'est déroulé à la MJP un tournoi « SIMULTANÉ NATIONAL VERMEIL/DIAMANT ». Cette épreuve, organisée par la Fédération Française de Scrabble, destinée aux plus de 63 ans, se joue en multicentres sur tout le territoire. Au classement, les deux premières sont licenciées à Élancourt. Pour les Neauphléens : Michèle Jardiné (11^e), Maria Robinet (28^e) Denise Barusseau (32^e), Nicole Miriel (42^e) et Françoise Weber (45^e) méritent nos félicitations !

DÉFI DE PRINTEMPS

C'est le LION'S CLUB qui a mis les habitants de Neauphle-le-Château au défi de nettoyer la départementale 134, de l'avenue de la République à la Nationale 12. Plusieurs centaines de kilos de déchets divers ont été collectés.



La commune avait fourni un véhicule et divers matériels. Malgré l'appel lancé dans Neauphle Hebdo, aucun Neauphléen n'est venu ! Pour autant, loin de se décourager, le LION'S CLUB renouvellera l'opération l'an prochain en espérant une meilleure participation, les nombreuses allées de la forêt ont tellement besoin d'être nettoyées



CINÉMA À LA MJP

Deux films ont été projetés pour les « juniors » : pour les petits, l'adorable « Chicken Run » qui raconte l'histoire d'une basse-cour peu docile et, pour les ados, « Logan », celle d'un superhéros musclé au cœur tendre qui ne peut pas être fatigué ! Beaucoup de rires, de souffles retenus et de pop-corn. Promis, juré, le Comité des Fêtes pense déjà à la prochaine programmation...



AGENDA

MAI

5 MAI

Carnaval des enfants

Danse à deux à la MJP — Soirée organisée par l'ASLC

25 MAI

Concert «**ORGUE EN LIBERTÉ**» Église Saint Nicolas (voir encart)

DU 26 AU 30 MAI

Exposition dessin, peinture, sculpture à la MJP.

JUIN

2 JUIN

Soirée Cabaret, organisée par le Comité des Fêtes.

3 JUIN

Vide dressing organisé par Cœur de Neauphéens

9 JUIN

Concert de la chorale ASLC

15 JUIN ET 16 JUIN

Gala de danse classique (19h30) et hip-hop (21h)

Gala de danse classique (14h, 16h et 18h)

23 JUIN

Théâtre enfants, préados, adolescents, adultes (voir encart)

24 JUIN

Gala de danse Jazz

THÉÂTRE À L'ASLC

Cinq représentations théâtrales de textes de Nicolas Thuillez, mises en scènes de l'auteur. Première représentation :

- 14h : enfants (8/10 ans) « L'écologisterie »
- 15h : préados (11/12 ans) « La nuit un peu comme à l'américaine »
- 16h : préados (13/14 ans) « Toutes directions »

Deuxième représentation :

- 18h : ados (15/18 ans) « La reprise »
- 19h30 : adultes « VIE »

Adultes : 5€ pour une représentation ; 7€ pour deux représentations. Tarif unique pour les 8-18 ans : 3€. Gratuit pour les moins de 8 ans, mais fortement déconseillé !



ORGUE EN LIBERTÉ

Cette année, centenaire de la Victoire de 1918, L'ORGUE EN LIBERTÉ célèbre la fin de la guerre et tous les compositeurs de ce moment. Ils écrivaient pour cet instrument beaucoup de pièces profanes. Car si l'Orgue est surtout installé dans les églises, au début du XX^e siècle, il remplissait de ses vents mélodieux et riches les salles de concert où l'inspiration laïque se donnait libre cours.

Pour illustrer le caractère purement musical de cet instrument qui est bien plus qu'un accompagnateur des rites religieux, L'ORGUE EN LIBERTÉ 2018 organise plusieurs concerts et rencontres entre enfants et l'Orgue du Voyage...

→ VENDREDI 25 MAI À 20H

Église Saint Nicolas de Neauphle-le-Château :

Concert à 4 mains de Jean-Baptiste Monnot (Rouen, concertiste international) et Sara Kim (Oratoire du Louvre, Paris), sur l'orgue historique de l'église Saint-Nicolas.

- Première partie : œuvres transcrites pour orgue à 4 mains de Mozart et Haydn.
- Deuxième partie : improvisations, à la manière de Moussorgsky, de Jean-Baptiste Monnot sur les 4 tableaux de peintres locaux (G. Alfera, V. Gutierrez, A. Krantz et J. Migneaux).
- Troisième partie : florilège pour 2 et 4 mains d'œuvres composées entre 1913 et 1919.

Entrée libre, participation aux frais.

→ SAMEDI 26 MAI À 20H

Église Saint Lin de Pontchartrain :

Récital à deux orgues (l'Orgue du Voyage, l'orgue de l'église) J.B. Monnot/Michel Ermolieff, avec la participation de la Chorale Saint Martin. Programme commémorant le Centenaire de 1918.

Entrée libre, participation aux frais.

SOIRÉE CABARET

Au programme de la Soirée Cabaret qui se déroulera à la Maison du Jeu de Paume le samedi 2 juin : un apéritif tout en magie offert à 20 heures, suivi à 21 heures du repas et du spectacle avec strass, plumes, paillettes. **Les places sont à réserver avant le 28 mai 2018.**